

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Juin 2008

Commission n° 77 - Désignations - Vœux - Motions

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

DGS – SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES

DECISION N° 77/03

OBJET : Motion relative à la fermeture du service chirurgical de nuit de l'hôpital de Melun.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

DECIDE

CONSIDERANT que la Seine-et-Marne est un département sous-doté en matière médicale et hospitalière,

CONSIDERANT l'insuffisance chronique des moyens accordés aux établissements hospitaliers Seine-et-Marnais au regard des besoins de la population,

CONSIDERANT le projet de déménagement du service chirurgical de nuit,

CONSIDERANT que cette fermeture apparaît comme un élément supplémentaire dans l'affaiblissement de l'hôpital de Melun qui doit devenir un hôpital de référence pour le sud du département,

CONSIDERANT que cette décision privera les patients seine-et-marnais d'un accès de proximité à la chirurgie dans les secteurs de Melun et Sénart,

CONSIDERANT que le Conseil général de Seine-et-Marne s'est, à plusieurs reprises, déjà inquiété de l'appauvrissement de l'hôpital de Melun,

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

- DENONCE** cette décision comme une remise en cause du Service Public hospitalier en Seine-et-Marne,
- DENONCE** l'attitude qui consiste à préférer un choix comptable à un choix qualitatif et humain,
- REAFFIRME** la nécessité d'un service de chirurgie de nuit à Melun dans un souci d'accès aux services de santé de proximité,
- RENOUVELLE** sa volonté de voir se développer un véritable pôle hospitalier dans le secteur de Melun et Sénart,
- DEMANDE** à l'Etat et à l'Agence Régionale d'Hospitalisation qu'ils accordent aux hôpitaux seine et-marnais les moyens nécessaires à assurer un Service Public de santé satisfaisant au regard des besoins de la population.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ